

Couthuin, le 14 février 2017

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 22 février 2017 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Préparation et livraison de repas sains et durables pour les écoles communales – Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
2. Création d'un bassin d'orage à Lavoir - Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
3. Désignation d'un auteur de projet en vue de la restauration, la réaffectation et la création de bâtiments sur le site du Moulin de Ferrières - Approbation du cahier spécial des charges – Conditions et mode de passation du marché.
4. Convention à passer entre la Commune et l'ASBL du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne pour l'entretien du verger communal du Moulin de Ferrières à Lavoir – Approbation.
5. Schéma Provincial de Développement territorial : Pacte pour la régénération du territoire provincial - Adhésion.
6. Fixation du statut des grades légaux.
7. Modification du cadre du personnel – Approbation.
8. Directeur Financier – Fixation de l'échelle de traitement.
9. Modification du statut pécuniaire du personnel communal : Valorisation de l'ancienneté de prestations du secteur privé à concurrence de 10 ans – Indemnité pour frais de transport entre le domicile et le lieu de travail.
10. Communication du procès-verbal de vérification de l'encaisse du receveur.

A huis clos :

11. Remplacement de Madame FURLAN à l'ASBL « Les Compagnons du Moulin de Ferrières ».
12. Remplacement de Madame FURLAN au Conseil de Police.
13. Désignation d'un agent constatateur en matière d'infractions de voirie : Décision.
14. Désignation du Président de la CCATM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE